

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17 Aout 2018

Dossier complet le :

23 Aout 2018

N° d'enregistrement :

F.976.12.P.00202

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un ouvrage de franchissement sur le chemin des Maraichers - Ravine Bras Creux - Commune du Tampon

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) bénéficiaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune du TAMPON

Nom, prénom et qualité de la personne

André THIEN AH KOON

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2	1	9	7	4	0	2	2	2	0	0	0	1	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)</i>
6.a) Infrastructures routières (pont permettant la circulation de véhicules à moteurs)	Construction d'un ouvrage de franchissement de la ravine Bras Creux en lieu et place du radier existant et reconstitution complète de la chaussée sur ouvrage du chemin des maraichers (voie communale).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la mise en place d'un ouvrage de franchissement en lieu et place du radier du chemin des maraichers sur la ravine Bras Creux. Le programme de construction comprend :

- Les travaux forestiers de débroussaillage, d'abattage et de dessouchage du lit et des berges de la ravine,
- La dépose soignée de la passerelle pour une réutilisation de celle-ci ultérieurement,
- La démolition du radier,
- La réalisation d'un béton d'assise des ouvrages, avec scellement d'ancrages de liaison,
- La construction d'un ouvrage béton armé type PIPO : largeur 16m, hauteur 4m, pentes des berges 3H/2V,
- La construction de murs en retours en maçonnerie,
- La mise en œuvre de parois drainantes derrière les ouvrages, et enduit de protection sur les bétons,
- La constitution complète de la chaussée sur ouvrage et sur accès, y compris murets de soutènement,
- La mise en œuvre d'enrochements liés et libres de protections des berges et du cours d'eau.

4.2 Objectifs du projet

Le chemin des maraichers traverse la ravine Bras Creux par un ouvrage de type radier. Lors d'évènements pluvieux importants, ce radier est submergé, ce qui entraîne un enclavement de la zone urbanisée située entre la ravine Bras Creux et la rivière d'Abord. De plus, les berges autour de ce radier sont fragilisées et nécessitent d'être renforcées.

Au regard de l'enclavement engendré par la submersion de ce radier, des problèmes d'inondation observés sur le secteur d'étude et de la fragilité des berges, la réalisation d'un ouvrage de franchissement de la ravine et de travaux de stabilisation des berges est nécessaire.

Le projet doit permettre de résoudre les problèmes d'enclavement dus à la submersion du radier. La période de retour choisie pour le projet est centennale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent tout d'abord à terrasser le lit et les berges de la ravine puis à mettre en place des protections de berges en enrochement de part et d'autres de l'ouvrage. Afin de tenir compte des vagues et ressauts, le niveau de la berge est calé à 1 m au-dessus du niveau de crue centennale.

Ce dimensionnement conduit à la section hydraulique trapézoïdale suivante :

- Une largeur en fond de 16 m,
- Une hauteur de 4 m,
- Pente des berges 3H / 2V.

La suite des travaux prévoit la dépose de la passerelle piétonne et l'effacement du radier actuel sous dimensionné, entraînant des risques d'inondations de part et d'autre, provoquant un engravement à l'amont et pouvant s'obstruer en cas d'embâcles.

Le radier sera détruit et remplacé par un ouvrage de type PIPO (Passage Inférieur en Portique Ouvert) de section hydraulique 24 m² (ouverture : 16 m ; hauteur : 4 m).

La traverse supérieure étant destinée au passage routier, les mesures d'équipement adéquat seront prises en temps voulu afin d'assurer la sécurité des usagers.

Les avantages d'un tel ouvrage sont leur mise en œuvre relativement facile et leur coût moins élevé qu'un ouvrage d'art classique.

Les ouvrages sont suffisamment dimensionnés en crue centennale. Toutefois, les pertes de charge étant relativement importantes vu les vitesses d'écoulement, l'ouvrage risque d'être submergé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements envisagés permettent une amélioration des conditions hydrauliques sur la zone d'étude. En effet, actuellement le radier de la ravine bras Creux est submergé pour des pluies d'occurrence fréquente et les berges sont en partie instables, ce qui peut représenter un obstacle vis-à-vis des écoulements et favoriser les phénomènes d'érosion du lit et des berges.

L'ouvrage mis en place permettra de faire passer une crue d'occurrence centennale tout en maintenant la circulation des riverains et différents usagers. Il permettra le désenclavement du secteur d'étude et la sécurisation des usagers.

4.4 A. quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	2 700 m ²
Longueur du périmètre d'intervention	60 m
Largeur du périmètre d'intervention	20 à 30 m
Section hydraulique de l'ouvrage	24m ² (16m x 4m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lit de la ravine Bras Creux
 Domaine Privé de l'État
 Commune du TAMPON (97430)

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 55° 32' 22" 93 Lat. 21° 15' 23" 86

Point d'arrivée : Long. 55° 32' 23" 46 Lat. 21° 15' 25" 42

Communes traversées :
 Le Tampon (97430)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Tampon est identifiée comme une commune en zone de montagne. Néanmoins, le projet est situé entre 830m et 840m NGR.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Région Réunion élabore actuellement son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. L'agglomération Saint-Pierre/Le Tampon est concernée par ce PPBE. Néanmoins, le périmètre de travaux est située à distance du zonage.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Tampon dispose d'un Plan de Prévention des Risques inondation approuvé le 30 avril 2012 avec un Porté à Connaissance d'aléa inondation et de Mouvement de terrain validé le 21 décembre 2015. Le PPRN a récemment été approuvé sur la commune du Tampon le 20 octobre 2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de terrassements en déblais de l'ouvrage représente environ 5500m ³ de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de terrassements en remblais de l'ouvrage représente environ 1100m ³ de matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux ont lieu au droit du radier du chemin des maraîchers sur la ravine Bras Creux ainsi que 30m de part et d'autre de l'ouvrage. Les travaux pourraient perturber la faune en présence, nichant ou chassant dans la zone, en raison du bruit des engins motorisés, notamment. Cependant, une analyse écologique a été menée et aucun enjeu écologique n'a été identifié. De plus, des préconisations ont été formulées pour réduire les incidences sur les espèces faunistiques en présence autour de la zone de travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels et forestiers à l'exception des quelques sujets ligneux (Filaos) présents en berge. Ces travaux d'abattage sont réalisés dans un souci de libération des emprises en vu des terrassements et afin de limiter la formation d'embâcles en cas de crue.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre d'intervention est classé en zone R1 : Aléa fort inondation à un aléa élevé mouvement de terrain. Ces risques sont particulièrement élevés en période de crues.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'intervention des engins peut entraîner la mise en suspension de particules solides. Ce phénomène implique une dégradation de la qualité des eaux en cas d'écoulement. De plus, les engins devront répondre à toutes les normes en vigueur en matière d'émission de gaz et, devront être parfaitement entretenus afin de parer à toute fuite d'huile ou d'hydrocarbure. Ils devront également être équipés de kits anti-pollution.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation risque d'être perturbée par les allées et venues des camions chargés de fournir le chantier en matériaux et/ou d'évacuer les matériaux issus des déblais. Le radier ne sera toutefois détruit qu'une fois l'ouvrage de franchissement terminé, afin de ne pas couper la route pendant le temps des travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La circulation sera traitée par mise en place de panneaux avertisseurs, de déviation et de sécurisation des zones à aménager en phase travaux. Les nuisances sonores seront également réduites par utilisation d'outillage et d'engins respectant les normes en vigueur en matière de bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux provoqueront des envois de poussières. De plus, les gaz d'échappement des engins motorisés pourront entraîner des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors des travaux de terrassement et de démolition du radier existant, les engins de chantier pourront provoquer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les gaz d'échappement des véhicules provoqueront des émissions de polluants dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre la production de déchets non dangereux issus des travaux forestiers ainsi que des déchets inertes issus de la démolition du radier existant.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation risque d'être perturbée par les allées et venues des camions chargés de fournir le chantier en matériaux et/ou d'évacuer les matériaux issus des déblais. Le radier ne sera toutefois détruit qu'une fois l'ouvrage de franchissement terminé, afin de ne pas couper la route pendant le temps des travaux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les préconisations applicables en phase travaux ainsi que les mesures de réduction des incidences négatives du projet sont nombreuses et détaillées dans l'annexe 5 du document.

7 Auto-évaluation (requis)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La ravine Bras Creux est marquée par des écoulements intermittents lors des importants épisodes pluvieux que connaît la Réunion. La végétation actuellement en place est caractéristique des milieux anthropisés. Suite à l'analyse du milieu, il apparaît clairement que l'impact sur la zone d'étude restera très limité sur la végétation et la faune.

Au regard des enjeux faibles sur l'environnement, du caractère temporaire de l'opération et des mesures de suivi et de contrôle élaborées, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire à la réalisation de cet ouvrage de franchissement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 : Mesures de suivi des travaux

9 Engagement et Signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Tempeu
Passes

le,

12 août 2018

Signature

ANDRE THIEN AN KOON
THIRE